COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2024 Date de l'affichage : 18 septembre 2024 Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 42 + 1 suppléé + 12 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 59

OBJET: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT 2024

Numéro de la Délibération: 260924-DC-90

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents:

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents:

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Nadia MORIA, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Colette DEWEZ.

MM. Kévin POTET, Gérard PIEUX, Pierrick LOZE, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléée :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.

Dont représentés :

- Mme Carine LUGEZ par M. Philippe MARECHAL.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pascal WAWRIN.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- M. Pierrick LOZE par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Nadia MORIA par Mme Marianne LEMOINE.
- M. Charles-Antoine de NOAILLES par M. Benoît BIBERON.
- M. Thierry DEVILLARD par M. Alain DEVOOGHT.
- M. Philippe ELOY par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Véronique PAUL par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de Ercuis.

Numéro de la Délibération : 260924-DC-90

OBJET: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT 2024

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu:

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311.9,
- L'instruction budgétaire et comptable M4;
- La délibération n° 080224-DC-9 du 8 février 2024 adoptant l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe assainissement ;
- La délibération n° 280324-DC-36 du 28 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement ;
- La délibération n° 270624-DC-70 du 27 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1-2024 du budget annexe Assainissement ;
- L'avis de la commission des finances du 17 septembre 2024;

Considérant:

- Que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ;
- Que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation, ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ;
- Que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;
- Que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;
- Qu'il convient de procéder à une actualisation des AP/CP afin de prendre en compte les révisions de prix de l'opération 2019132 Précy-sur-Oise-Blaincourt : réhabilitation de réseaux ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **ADOPTE** l'actualisation des autorisations de programme/Crédits de paiement 2024 du budget annexe Assainissement comme indiqué dans l'**annexe** jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240926-260924-DC-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024 Publication : 30/09/2024